

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 20,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	2 d. au-		27 pou-		
du mat.	dessous	82 deg.	5 lign.	Nord.	Brouil.
	de 0.		Variab.		
Midi...	1 d. au-	82 deg.	27 pou-	Idem.	Idem.
	dessous		5 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	0 h.	4 h.	Premier quart.		13
55 min.	11 m. 29	50 min.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, no 27, et grande rue Mercière, no 52, au 2me.
A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, no 3, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoiu et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 18.
PRIX :
16 francs pour 5 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du CENSEUR ayant été ajournée, aura lieu lundi prochain 30 janvier, à 7 heures précises, dans les bureaux du journal.

LYON, 21 janvier.

Le bruit court aujourd'hui à Lyon que tous les accusés du complot de Strasbourg ont été acquittés. On lit ce soir dans le *Réparateur* : « Une lettre particulière de Strasbourg, reçue ce matin, annonce l'acquiescement des accusés dans l'affaire du 30 octobre. »

Enfin, l'interminable discussion sur l'intervention ou la coopération a pris fin. Les efforts de M. Thiers, de M. Barrot, sont venus se briser contre la majorité ministérielle, et le cabinet du 6 septembre a triomphé de ses adversaires dans la bataille parlementaire qui s'est livrée.

La chambre ne veut pas de l'intervention. — Nous nous félicitons de la voir repoussée. Voici nos motifs :

Nous ne la voulons pas, parce que nous avons la conviction qu'elle n'aurait pour résultat que d'étouffer en Espagne le parti démocratique. Nous ne la voulons pas, parce que nous avons la conviction que don Carlos ne triomphera pas, et que le parti révolutionnaire saura expulser cet agent royal de la Sainte-Alliance.

Qui a paralysé l'Espagne depuis la mort de Ferdinand ? le cabinet des Tuileries. — Qui l'a poussée constamment dans des voies de juste-milieu, voies funestes dans le temps de crise ? le cabinet des Tuileries.

Qui attaque aujourd'hui la constitution de 1812 ? le cabinet des Tuileries.

La position est bien nette aujourd'hui : les Espagnols savent où sont les sympathies du gouvernement français ; ils savent qu'ils n'en peuvent espérer ni hommes, ni matériel, ni argent. — Qu'ils redoublent donc d'activité et d'audace contre les bandes légitimistes ; la contre-révolution n'a plus rien à redouter du côté de la France.

M. Odilon-Barrot a eu de beaux mouvements oratoires pour flétrir la politique du 6 septembre. Mais cette politique est celle qui domine depuis le 11 mars ; elle n'a pas été modifiée, elle a eu des faces différentes, un langage approprié aux circonstances, mais elle a toujours eu pour but la paix à tout prix.

Cette fois, les conséquences de ce système seront utiles à la révolution espagnole ; elles la serviront et l'arracheront à ces hésitations, à ces incertitudes qui l'énervent. — Nous en avons la conviction.

En vérité, nous ne comprenons pas la confiance de M. Barrot dans l'ancien président du conseil : ne semblerait-il pas qu'avec lui la démocratie espagnole aurait été triomphante, que le peuple castillan aurait pu développer les germes bienfaisants de la constitution de 1812 ! M. Barrot oublie donc que M. Thiers a été le promoteur des lois de septembre, qu'il a persécuté sans relâche ni trêve ses anciens amis politiques : oh ! si la révolution espagnole avait un danger réel à courir, c'était celui d'une intervention faite dans ses vues.

Nous l'avons déjà dit, cette question de coopération n'a pas la valeur que l'opposition paraît y attacher : les hommes du tiers-parti l'ont grossie pour se faire écouter du pays, pour reconquérir leurs portefeuilles, voilà tout. — Si l'opposition avait le véritable sentiment de l'intérêt de

la France, elle se préoccuperait surtout de nos affaires intérieures.

La position de Lyon est bien autrement inquiétante pour l'avenir que les bandes carlistes ; car cette position est une source inépuisable de douleurs pour la France : elle agiterait enfin ces grands problèmes d'économie politique, qui peuvent seuls amener une solution raisonnable. Non, non, ce n'est pas l'étranger qu'il faut craindre ! Le jour où il menacerait l'intégrité de notre territoire, nous aurions des millions de soldats pour l'écraser.

Eh bien ! vous verrez, alors qu'elle aura à s'occuper du passage du discours du trône qui a trait aux souffrances de quelques-unes de nos villes manufacturières, qu'elle gardera le silence ! MM. Thiers, Barrot et Manguin ne prendront pas la parole : la chambre paraphraserait le passage du discours sans même le discuter. C'est que la question lyonnaise est toute démocratique, c'est qu'elle ne peut être traitée que par des hommes qui aient le courage d'en sonder les profondeurs, et de provoquer à l'examen des lois que peuvent y apporter quelques remèdes.

Mais cette question de notre crise commerciale est flagrante dans toutes les grandes villes ; elle s'y fait sentir avec plus ou moins d'intensité.

Ici il n'y a pas à faire parade de vastes connaissances diplomatiques, à développer des arguties sur le texte d'un traité, à parler de rois, d'alliances, de rapports d'état à état ! non ; mais il y a à entrer dans la vie intime de 15 ou 20 millions d'hommes ! A interroger leurs mœurs, leurs habitudes, à voir quels rapports les lient à la société, quels sont leurs moyens d'existence ? Il y a à voir, si les droits d'octroi ne sont pas onéreux pour le pauvre peuple qui vit au jour le jour, si le mode de nos impositions ne devrait pas être changé ? A examiner la question du salaire, à s'enquérir de celle de l'agglomération des populations, à interroger nos lois de douanes, à approfondir les questions de colonisation, là enfin se trouve la grande question du prolétariat. Elle a bien, ce nous semble, un intérêt aussi pressant que la question de coopération de M. Thiers.

On nous écrit de Doullens :

« Jeanne est dans un état de maladie qui laisse peu d'espoir. Depuis deux mois il est au lit, et ce ne sont pas les soins des médecins de la prison qui auraient pu apporter un soulagement efficace à sa position. Son père a réclamé vainement depuis long-temps sa translation à l'Hôtel-Dieu ; il n'a jamais obtenu même de réponse. »

« M. Prat, le nouveau directeur, a peut-être des intentions meilleures que son prédécesseur ; mais il n'a pas le pouvoir de changer en rien le système établi. Pour ne citer qu'un seul fait, je dirai que le parloir est dépourvu de feu ; de sorte que les prisonniers et les parents qui y sont admis se trouvent transis et malades de froid, après le court espace de temps qui leur est accordé pour s'entretenir. Quand finiront de pareilles rigueurs que rien n'explique et auxquelles on a peine à croire ? »

Avant de publier l'article signé A. M., qui nous a été adressé jeudi dernier, nous désirerions transmettre quelques observations à son auteur soit verbalement, soit par écrit.

En ce moment, un grand nombre de communes rurales de plusieurs départements de l'Est sollicitent des chambres une loi qui autorise le défrichement et le partage des terres incultes entre tous les habitants, qui en jouiraient à titre d'usufruit, moyennant redevance au profit des cais-

ses municipales. Déjà plus de 50 pétitions, ayant le même objet, signées par les habitants des communes des départements de la Côte-d'Or, du Jura et de Saône-et-Loire, viennent d'être déposées au secrétariat de la présidence de la chambre des députés, par M. Amiot, délégué des pétitionnaires.

AVIS. — Jean Broutou, ancien soldat aux chasseurs d'Afrique, amputé de l'avant-bras gauche, a disparu depuis le 31 décembre. Il était vêtu d'une redingote et d'un pantalon d'uniforme. Adresser à la mairie de Lyon les renseignements qui pourraient le concerner.

Faits Divers.

On lit dans le *Journal général des Tribunaux* du 19 : M. Adolphe Dufraisse, étudiant, a été arrêté hier à son domicile, rue Serpente, en exécution d'un mandat décerné contre lui comme inculpé d'avoir fait partie d'une association politique non autorisée par le gouvernement. Une perquisition faite dans ses papiers a amené la saisie de divers écrits qui se rattachaient, dit-on, au délit à raison duquel l'arrestation a été opérée.

— Une relation du procès important jugé en ce moment par la cour d'assises du Bas-Rhin vient d'être entreprise. Elle donnera tout le détail des débats et paraîtra par livraison d'au moins une feuille in-8° : les livraisons se succéderont jour par jour. Prix de la souscription : 6 fr.

On souscrit à Paris chez M. Placide Justin, place de la Bourse, no 5, et à Strasbourg, au bureau du *Courrier du Bas-Rhin*.

Le *Courrier du Bas-Rhin* comptait joindre au compte-rendu du procès de Strasbourg les portraits lithographiés des accusés ; mais la censure locale s'est opposée à cette publication.

— Deux journaux donnent une note communiquée, de laquelle il résulterait que la nouvelle expédition contre Constantine se composera de treize régiments, un grand nombre d'artilleurs formant environ dix batteries au complet, beaucoup de troupes du génie, 2,000 hommes de cavalerie et trois bataillons de tirailleurs d'Afrique.

Les régiments désignés sont : 1er de ligne, dont le dépôt est à Toulon ; 2e id., à Versailles ; 23e, à Aix ; 27e, à Versailles ; 41e, à Versailles ; 44e, à Rueil ; 49e, à St-Cloud ; 51e, à Paris ; 7e léger, à Versailles ; 9e idem, à St-Germain ; 16e, à Versailles ; 19e, à Versailles ; 60e de ligne, à St-Cloud.

— Mauroy, lieutenant en premier des vétérans, en réforme, ancien commandant des sapeurs du Nord, écrit à l'*Echo du Nord* qu'il a demandé à partir comme simple sapeur du génie dans une des compagnies qui doivent faire partie de la seconde expédition de Constantine. M. Mauroy rappelle que son fils aîné, enfant de troupe du génie, décoré à quatorze ans, enrôlé volontairement à dix-huit ans pour l'Afrique, fait également partie de l'expédition. M. Mauroy est neveu du lieutenant-général Ferrand, et il a quarante-huit ans. « Ma vue, dit-il, est beaucoup affaiblie par les fatigues et les souffrances que j'ai éprouvées en Afrique en 1832 ; mais placé dans une compagnie de sapeurs du génie, j'aurai l'avantage de voir l'ennemi de plus près. »

— On écrit de Berne : « Le rédacteur responsable de la *Gazette universelle suisse* avait été condamné par le tribunal du district de Berne, en 1848, pour un délit de presse, à quatre jours de prison, au pain et à l'eau. Le tribunal d'appel a réformé ce jugement. »

DERNIÈRE SÉANCE

A L'EXPOSITION DES AMIS DES ARTS DE LYON.

(7e et dernier article.)

LES FLEURS.

L'exposition a été close aussitôt que les jours sont devenus un peu plus longs et un peu plus clairs. Mes amis ne pouvant y faire d'autres séances après celle dont j'ai rendu compte dernièrement, je m'y suis rendu seul la veille de la clôture, pour examiner les tableaux de fleurs que je n'avais pu voir avec les deux compagnons de mes visites. Ailleurs qu'à Lyon, je n'attacherais peut-être pas une très-grande importance à un tableau de fleurs ; mais ici ce genre de peinture me paraît digne du plus grand intérêt, parce que de son plus ou moins de perfection peut dépendre la prospérité ou l'allanguissement de l'industrie lyonnaise. C'est peut-être parce que j'étais fortement préoccupé de cette idée, que j'ai jugé avec quelque sévérité les différentes productions que les peintres de fleurs ont soumises à l'appréciation du public ; mais cette sévérité, toute dans l'intérêt de l'art, ne s'applique qu'à l'œuvre et ne peut rien avoir de désobligeant pour l'artiste.

M. Berger (de la Guillotière), a exposé sous les nos 13 et 14, 2 tableaux qui promettent un véritable talent. Bien qu'on puisse désirer pour quelques-unes de ses fleurs une nature de meilleur choix, on doit reconnaître que toutes sont bien dessinées, bien modelées ; qu'elles sont groupées avec intelligence et que leur effet général est bien entendu. Après ces éloges que je suis heureux de donner à M. Berger, je lui dirai franchement que ses fleurs sont sales et dénuées de fraîcheur ; que ses fleurs sont noires, sans éclat ; qu'elles n'ont rien de ce brillant coloris qu'on

admire dans les riants produits de nos parterres. Elles sont si noires qu'on a de la peine à se persuader qu'elles ont été peintes d'après nature. On croirait plutôt qu'elles ont été copiées d'anciens tableaux peints avec les mauvaises couleurs de leur époque, qui pour cette raison ont poussé au noir et que M. Berger a scrupuleusement imités dans leur état d'altération. Si cet artiste peint d'après nature, il a le malheur de mal voir la couleur ; car il n'y a pas de noir dans la nature et il en met partout.

C'est un reproche qu'on ne fera pas à M. Saint-Jean, car si M. Berger prodigue les ombres, M. Saint-Jean paraît en avoir peur ; il craint même d'indiquer celles que les fleurs doivent produire entr'elles. Il n'y a chez lui aucune entente du clair-obscur : toutes ses fleurs sont également éclairées, également finies, comme si chacune d'elles était isolée. Mais malgré les défauts que je viens de signaler, j'ai remarqué avec plaisir quelques jolies parties bien traitées. Elles doivent suffire pour prouver que M. Saint-Jean possède le germe d'un talent qui peut grandir et se perfectionner si l'artiste veut d'abord se borner à composer de petits groupes dont les fleurs soient bien dessinées, bien modelées, bien éclairées, selon la place qu'elles doivent occuper ; bien caractérisées, car les fleurs, comme les individus, ont leur type, leur physionomie. Il faut aussi que M. Saint-Jean sache faire quelques sacrifices, afin que les plans soient bien sentis, que l'air circule et qu'on voie bien tourner le groupe. Alors il y aura un effet général qui sera reconnu par tout le monde. Mais pardessus tout, il faut que M. Saint-Jean se défie des flatteurs, qui le comparent sans façon à Jean Van Huysum, le Raphaël du genre, à Van Huysum si admirable, si savant dans l'art de répandre la lumière ! On l'a déjà dit, le louange outrée fait plus avorter de talents qu'elle n'en développe ; elle a pour effet inévitable d'armer la critique de plus de sévérité, et moi-même j'aurais

peut-être relevé moins rigoureusement les défauts de M. Saint-Jean si de maladroits amis ne l'avaient placé de prime-abord à côté de Van Huysum, en sautant à pieds joints par-dessus les Van Spaendonck et les Van Dael.

Je ne sais si cette gerbe de roses trémières qu'on voit sous le no 291, a trouvé aussi des flatteurs ; mais cela ne me surprendrait pas. Son auteur est professeur de fleurs à l'école de St-Pierre. Or, comment supposer que le peintre qui a remplacé M. Bergeon ne lui soit pas supérieur ? Sans cela pourquoi lui aurait-il succédé ? Voilà ce que de plats flattereurs doivent dire à M. Thierriat, et voilà peut-être ce que M. Thierriat a eu la faiblesse d'écouter. S'il n'avait pas prêté l'oreille à des paroles adulatrices, il n'aurait peut-être pas exposé ces roses trémières, qui sont lourdes de faire et de dessin, et groupées sans grâce. Malheureusement je n'ai pas un plus grand éloge à faire des autres ouvrages de M. Thierriat dont un est placé, comme par malice, au-dessous d'un joli tableau de roses du vénérable M. Bergeon.

Un peu désappointé à la vue des fleurs dues aux peintres que j'ai cités, j'avoue que je ne cherchai point à m'arrêter devant les autres, pas même devant celles de Mlle Chantecroix, bien qu'elle soit élève de Redouté. Je craignais (bien à tort, sans doute), je craignais une nouvelle déception. Cependant, pour l'acquies de ma conscience, je voulus jeter un coup-d'œil sur les fleurs et les ornements qui ont concouru pour le prix proposé par la Société des Amis des Arts. J'applaudis de tout mon cœur à l'heureuse idée qu'a eue la Société des Amis des Arts. Elle est en parfaite harmonie avec l'intention de l'illustre fondateur de l'école lyonnaise ; mais malheureusement les ouvrages présentés au concours ne répondent guère, il faut le dire, aux excellentes vues de la Société. Ces petits tableaux de fleurs n'ont aucun mérite de dessin, de couleur, ni d'effet général. Ceux qui ont con-

— Nous lisons dans le *Courier anglais* :

« On annonce de nouvelles faillites dans le commerce des soieries. Celle qui a été déclarée vendredi présente un passif de 3 à 400,000 liv. sterl. (10 millions de francs.) S'il en survenait d'autres, il y aurait lieu de concevoir les plus vives alarmes, à cause de la masse énorme de capitaux engagés dans cette branche importante de notre industrie nationale, dont la ruine pourrait être complète si deux ou trois grandes maisons venaient à manquer. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

(Suite de la séance du 18 janvier.)

M. O.-Barrot : La chambre est fatiguée d'une longue discussion ; cependant elle n'a pas encore voulu fermer la discussion. Elle a voulu jusqu'ici laisser à toutes les opinions la faculté de se produire, de se développer, et de revendiquer sans contredire ainsi leur part de responsabilité dans la grande détermination que vous êtes appelés à prendre.

Elle éprouve aussi d'honorables scrupules dont elle a peine à se défendre ; car au moment de prendre parti sur cette fatale question posée depuis si long-temps devant la France, et qui est pour nous une question d'existence, il est permis de penser que les esprits les plus consciencieux éprouvent quelques doutes, quelques hésitations, et poursuivent la lumière partout où elle peut apparaître. Accordez-nous encore quelques moments d'attention. La longue discussion qui a eu lieu sur la question ne me laisse plus qu'à la simplifier, qu'à la dégager des questions secondaires, qu'à en faire ressortir les points importants, les vérités dominantes.

Et d'abord rétablissons un peu le terrain de la discussion. Il est trop facile de se créer un terrain chimérique ; il est par trop facile de prêter à ses adversaires des opinions exagérées, impossibles, il est par trop facile de combattre des objections, des difficultés qu'on a soi-même créées.

L'intervention, ainsi qu'elle est définie par MM. les ministres, l'intervention qui consisterait à créer en Espagne un gouvernement de juste-milieu, l'intervention qui consisterait à modifier en Espagne les institutions, pour donner un code nouveau au pays, une organisation politique nouvelle, une administration nouvelle, mais, messieurs, cette intervention présumée ne pouvait se soutenir ! Ce n'est pas aussi ce que nous voulons. Ce n'est pas là qu'on avait à combattre pour nous répondre. Ce que nous voulons est bien simple.

Nous savons qu'en Espagne il y a un gouvernement ami du nôtre, lié avec nous plus que par des relations de parenté, plus que par des affinités de famille ; uni par une parfaite communauté de principes. Nous savons que nous avons en face un ennemi qui nous est connu. Nous savons parfaitement quel est son drapeau. Nous connaissons, nous avons lu ses proclamations : nous savons où il puise sa force et ses espérances d'avenir. Nous savons ce qu'il veut, ce qu'il fait : il l'a dit hautement.

Ce parti, messieurs, commence la restauration des trônes en Europe. Tout nous en fait un ennemi nécessaire, inévitable. C'est ce drapeau contre lequel nous voulons que la France se lève. C'est cet incendie qu'il faut éteindre ; et cet incendie, il est dans la Navarre.... il menace de dévorer l'Espagne et peut-être la France !

Cela est-il clair?...

Aux centres, avec force : Non ! non !

A gauche : C'est par trop clair. (M. Guizot s'agite sur son banc.)

M. Odilon-Barrot : Cela est-il clair, cela est-il positif ? (Mouvement.) La question est-elle ainsi bien posée ? Eh bien ! messieurs, voilà le véritable terrain de la discussion ; voilà le point dont le talent d'un ministre a pris soin de la détourner ; voilà le point où il faut la ramener.

Oui, messieurs, nous voulons abattre le drapeau élevé par don Carlos contre un principe qui est le nôtre ; nous voulons éteindre dans son foyer l'incendie qu'il veut allumer, et qui menace de nous embraser. Que m'importe que cette œuvre accomplie tourne en Espagne au profit de telle ou telle dynastie ; ce qui m'importe, c'est que la France ne voie pas à ses portes l'exemple d'une restauration. Je me réjouis, je l'avoue, de voir commencer pour l'Espagne une ère nouvelle de liberté et de civilisation ; mais, je le répète, il ne s'agit ici que de savoir comment nous entendons servir en Espagne la cause de la France.

En vérité, c'est une question humiliante pour le pays que celle que nous avons à traiter ici. Eh quoi ! la France est-elle descendue à ce degré d'impuissance, que lorsque dans la lutte entre les carlistes et les christinos elle met son glaive dans la balance, la balance ne penche pas soudain ! Cette question, que l'on aurait pu se faire avant la délivrance de Bilbao, avant la rentrée de Gomez en Navarre, n'en est plus une aujourd'hui que le ministre de l'instruction publique est venu vous dire qu'il avait suffi de l'assistance de quelques artistes anglais pour mettre en fuite les troupes du prétendant sous les murs de Bilbao, et vous ne voulez pas qu'une coopération tant soit peu active de notre part n'ait déjà depuis long-temps terminé la lutte.

Ah ! je le conçois : il y aurait impossibilité de faire aujourd'hui

couru pour l'ornement n'ont pas été plus heureux que les concurrents pour la fleur. Ils n'ont presque fait que de petites pochades, dans lesquelles ils ont mis plus de figures assez mal dessinées que d'ornement proprement dit. On peut dessiner ainsi en petit pour soi ou pour un plan, mais pour un concours on doit le faire beaucoup plus en grand, parce que ce sont les grandes proportions qui font juger si l'artiste sait réellement dessiner ; s'il sait donner aux feuilles d'acanthe et autres, dont on compose les rinceaux, les frises, les rosaces, etc., le caractère qui leur est propre ; s'il comprend bien les emmanchements de chaque partie, comme l'indique l'antique ; s'il peut tracer d'une main assurée ces contours purs, gracieux et grassement faits, qui caractérisent le talent du dessinateur. Comment découvrir tout cela dans des sujets composés sur une aussi petite échelle ? Selon moi, aucune des pièces du concours n'était digne d'un prix quelconque. Je crois que la Société aurait dû imiter les académies qui n'accordent aucune récompense lorsque les questions qu'elles donnent à résoudre ne leur paraissent pas avoir été traitées d'une manière convenable. Mais par cela seul qu'elle avait proposé un prix, la Société des Amis des Arts s'est crue dans l'obligation de le décerner nonobstant la faiblesse des ouvrages présentés. Cet excès de scrupule lui fera manquer le but qu'elle voulait atteindre.

J'ai fini. J'ai dit, en conscience, le bien et le mal que je pensais des objets exposés. En critiquant l'œuvre je n'ai point entendu blesser l'auteur, mais j'ai voulu bien moins encore blesser la vérité. Si mes remarques et celles de mes amis ont froissé quelques amours-propres, chagriné quelques susceptibilités, j'en serai véritablement désolé ; mais je n'ai point songé à les publier sans m'être dit d'avance : *Fais que devras, advienne que pourra !*

S. F. C.

en Espagne ce que l'Empire et la Restauration y ont vainement tenté, c'est-à-dire un gouvernement malgré la population ; mais lorsque nous y trouvons un gouvernement tout établi, que nous avons à secourir et qui nous demande notre appui, c'est une faute immense de ne pas profiter de toutes les facilités qui nous sont offertes pour éteindre d'un seul coup une insurrection menaçante pour la France. (Assentiment à gauche.)

Maintenant, messieurs, permettez-moi de dégager la question de toutes les considérations secondaires dont on a voulu l'enlancer.

La coopération nous coûterait de l'argent.

Nous avons besoin de toutes nos forces pour les porter sur le Rhin, dans certaines éventualités.

Ces objections, messieurs, ne sont pas sérieuses. Pour les gouvernements, comme pour les individus, il y a souvent économie de faire des dépenses actuelles qui en évitent de plus grandes dans l'avenir. Si donc on rabaisse cette question à une question d'économie, il serait d'une sage et bonne administration de nous débarrasser de suite de toutes les dépenses que, depuis trois ans, nous faisons sans résultat, et qui menacent de se perpétuer indéfiniment si l'on ne change de système.

Nous devons être libres de porter toutes nos forces du côté du Rhin !

Messieurs, si nous avons à craindre quelque chose de ce côté, hâtons-nous de nous débarrasser de l'Espagne de manière à pouvoir disposer de toutes nos forces du côté du Rhin.

L'orateur examine ici quelles sont les véritables différences entre le dernier cabinet et le cabinet actuel sur la question espagnole.

Le cabinet du 22 février a dit : « La proclamation de la constitution de 1812 est un grave événement. Attendons. Si cette révolution se modère, si elle ne réalise aucun des dangers que ses amis redoutent, si elle laisse subsister le gouvernement de la reine, si elle donne à son principe de souveraineté nationale que nous approuvons, des bases légales et constitutionnelles, nous suivrons notre idée et nous porterons secours à l'Espagne. »

Le cabinet du 6 septembre a dit : « La constitution de 1812, c'est de l'anarchie, c'est le plus profond désordre social... » (Au centre : Oui ! oui !) Je suis enchanté d'avoir aussi bien deviné la pensée du ministère et de ses amis. (On rit à gauche.) Le cabinet du 6 septembre a dit : « Nous ne pouvons faire alliance avec la constitution de 1812, bien loin de là, nous ne saurions trop la flétrir. »

Vous haïssez la liberté en Espagne, vous la haïssez en Portugal, vous la haïssez partout. (Vive sensation.)

Et voulez-vous maintenant que je vous dise pourquoi vous haïssez les révolutions espagnole et portugaise ? Parce qu'elles sont nées du principe de la souveraineté populaire. C'est ce principe que vous haïssez et poursuivez en tous lieux. Oui, vous avez voulu faire expier à l'Espagne et au Portugal votre aversion profonde, votre haine native contre la souveraineté nationale, qui est notre drapeau, notre principe, notre vie ! (Mouvement.)

Sous le cabinet du 22 février, tout était organisé pour secourir l'Espagne ; les engagements étaient pris, les forces organisées ; vous arrivez, hommes du 6 septembre, et tout est détruit, tout est brisé !

La révolution d'Espagne doit être flétrie, dit-on, parce que l'Espagne n'a pas eu ses ordonnances de juillet. Et qu'est-ce donc que la *statuto real* ? n'a-t-il pas été faussé ? La crise n'est-elle pas venue au moment où les choses en étaient à ce point que les juntes de Malaga, de Séville, de Tarragone, toutes les provinces, en un mot, ont pris l'initiative sur ce que vous appelez la révolution de la Granja.

La révolution était dans l'air, l'Espagne était dans cette situation, que la moindre étincelle devait y causer un subit embrasement. (Bravos à gauche.) La révolution était faite par l'Espagne quand l'insurrection de la Granja a éclaté ! (Très-bien ! très-bien !) L'Espagne a cherché son salut où elle devait le trouver ; elle a donné un grand exemple de modération.

A la constitution de 1812 se rattachaient des souvenirs nationaux ; c'était un drapeau autour duquel les patriotes s'étaient ralliés à deux époques célèbres. Le drapeau était bon, les institutions mauvaises. L'Espagne a pris le drapeau, elle a défié les institutions. C'est là du patriotisme et de la modération ! Je ne désespère pas de l'Espagne, car elle a résolu le grand problème d'une démocratie résistante au désordre et à l'anarchie !

Voilà la vérité des faits.

Messieurs, pour justifier la conduite du ministère vis-à-vis de l'Espagne, il fallait dogmatiser. Cette tâche appartenait de droit à M. le ministre de l'instruction publique ; il nous a dit qu'il y avait en Europe deux grandes forces : les réformateurs et les conservateurs ; que la France pouvait entrer en relation et en intelligence avec ces deux forces, et que c'était là une position admirable. C'est ici que commence le grand dissentiment entre le cabinet du 6 septembre et celui du 22 février.

Eh quoi, messieurs, le ministère veut rester neutre entre les conservateurs et les réformateurs, c'est-à-dire, entre l'absolutisme et la liberté ! Qu'est-ce à dire ? Est-ce là représenter dignement la révolution de juillet ? Entrons dans la politique intime. L'Europe est partagée entre deux systèmes, le passé et l'avenir, le progrès et le *statu quo*, le droit divin et la souveraineté nationale. Depuis 1789, nous luttons sur tous les champs de bataille et avec les plus rudes épreuves pour ce principe. Il a enfin triomphé chez nous. En vain vous dites que la légitimité de la révolution de juillet ne date que du lendemain des ordonnances. Mais vous avez donc oublié que pendant toute la restauration, la nation n'a jamais accepté ce qui était, qu'elle a toujours lutté en secret pour le principe de la souveraineté nationale. (Très-bien ! très-bien !)

L'honorable membre rappelle les longs débats qu'excita après 1830 le principe de non-intervention. La France s'y arrêta ; mais à peine proclama-t-elle ce principe qu'il fut violé. L'insurrection italienne nous fait appel, nous n'intervenons pas. L'Autriche marche ; elle entre en Italie, elle va jusqu'à Modène ; et nous, nous n'intervenons pas. C'est que nous reconnaissons déjà que nous avons été trop loin. Le principe de non-intervention était indivisible ; si nous voulions le respecter, il fallait le faire respecter par les autres.

C'est alors qu'a commencé une politique plus sûre, plus régulière : la politique des alliances. Nous avons fait alliance avec la Grande-Bretagne, avec le Portugal, avec l'Espagne ; le traité de la quadruple alliance ne signifiait rien, s'il ne reposait pas sur les sympathies et les intérêts des quatre contractants, et s'il ne garantissait pas leur sûreté réciproque.

L'engagement a été plus sérieux : il a été positif, reconnu par toutes les parties contractantes et dans toute son étendue. Il a été une véritable contre-partie de la sainte-alliance. (Mouvement en sens divers. — Interruption.) Ce traité ne vous laisse pas toute votre liberté, vous ne pouvez échapper à ses conséquences logiques.

Non, messieurs, nous ne pouvons pas rester neutres entre les gouvernements réformés et les gouvernements absolutistes ; non, messieurs, cette position que vous dites si belle, si libre, nous ne pouvons pas l'accepter. Elle affaiblirait notre force en Europe, elle nous mettrait en compromis avec les puissances constitutionnelles. Non, encore une fois non ! il ne nous est pas permis

de rester indifférents parce que nous avons d'autres alliances et qu'il faut les respecter.

Si nous adoptons une pareille politique, a-t-on dit, nous serons craints de personne. Mais savez-vous ce qu'est la France quand elle n'est crainte de personne ? Rappelez-vous ce qu'elle était sous le cardinal Fleury : elle était méprisée de tout le monde. (Mouvement en sens divers.)

Il y a plus, l'Espagne ne peut rester indifférente pour la France ; par sa position naturelle, elle a toujours été ennemie ou alliée. Eh bien ! don Carlos sur le trône sera-t-il notre allié ? Ignorez-vous qu'il aura toutes les violences de son parti à son service, et que son parti sera toujours debout et menaçant derrière vous, malgré vous, contre vous ? (Approbation à gauche.)

Messieurs, je ne suis pas étonné que quand il a fallu se prononcer entre une politique de neutralité et la politique des alliances, je ne suis pas étonné que l'ancien président du conseil ait pris une détermination qui l'honore ; oui, les ministres de l'ancien cabinet ont bien fait de sacrifier leur haute position à leurs convictions personnelles, à un principe constitutionnel. C'est un bel exemple qu'ils ont donné ; ils ont en cela été fidèles au vrai régime représentatif. (Marques d'adhésion.)

L'orateur s'élève avec force contre les antécédents du système du 6 septembre ; il juge que ce système se montre aujourd'hui à l'extérieur le même qu'à l'intérieur. Après le système d'intimidation, sont venues les questions étrangères, et alors le cabinet n'a pas hésité à se prononcer pour la sainte-alliance, avec toutes ses conséquences. (Vive approbation à gauche.)

Messieurs, c'est avec regret que j'ai entendu le président de l'ancien conseil, alors qu'il ne se dissimulait pas toutes les conséquences de sa détermination consciencieuse, dire que la cause qu'il voulait défendre avec nous n'était pas populaire ; il n'y a pas de parti pris dans cette chambre, et quant au pays, qu'il se rassure, ce n'est pas pour la contre-révolution que sont ses vœux et ses espérances. J'ai foi dans mon pays, et j'ai la ferme conviction qu'il ne se laissera pas traîner à la suite de la sainte-alliance.

Ce discours a paru faire une vive impression sur l'assemblée. M. de Salvandy monte à la tribune et prononce un discours qui n'arrive point jusqu'aux sténographes à cause du tumulte qui règne dans la salle.

L'amendement suivant est proposé par M. Boissière :

« La France s'est émue des graves événements qui ont éclaté à Lisbonne et à Madrid ; mais elle espère que, grâce à la sagesse et à l'énergie des peuples de la Péninsule, la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent. Nous faisons des vœux sincères pour la cause de la reine Isabelle II. L'appui que, de concert avec le roi d'Angleterre, vous lui avez prêté dès l'origine, et votre persévérance à faire exécuter le traité de la quadruple alliance, contribueront à sauver l'Espagne de malheur d'une contre-révolution ; nous en avons la ferme confiance, et nous désirons ardemment que la sûreté et l'honneur de la France ne lui imposent pas les sacrifices d'une intervention armée dont les conséquences seraient incalculables. »

M. Molé combat cet amendement. Le seul passage de son discours, qui ait produit quelque sensation, est celui-ci :

Voulez-vous que je vous dise ce que nous ferons si don Carlos arrive à Madrid ; pour moi, je déclare que ce serait non pas seulement un embarras pour la France, mais un grand malheur.

Mais interviendrez-vous alors ? nous demande-t-on. Messieurs, si un tel événement s'accomplissait, je prendrais conseil de moment ; je commencerais par envisager la situation intérieure de l'Espagne ; je prendrais ensuite en considération la situation intérieure de la France, je verrais ce qu'elle peut faire, les hommes et l'argent qu'elle aurait alors de disponibles.

M. Molé répond ensuite en quelques mots au discours de M. Odilon-Barrot.

M. Thiers prend la parole et termine ainsi la réfutation des opinions émises par M. le président :

J'invite la chambre, pour mon compte, à faire ce que conseille le cabinet, à s'engager le moins possible afin que le monde sache que la résolution de la France n'est pas définitivement prise. Au lieu de cela, vous dites que vous n'interviendrez pas, vous dites que vous n'enverrez pas des soldats sans la cocarde, ce qui n'est pas vrai, car l'Amérique a été sauvée par des hommes généraux qui ne pouvaient pas porter la cocarde de leur pays.

Le cabinet profite de la prise de Bilbao, à laquelle, permettez-moi de le dire, il n'a pas contribué ; songez que d'un côté les christinos, et de l'autre les carlistes, ont les regards portés sur vous ; ils attendent votre décision avec anxiété. Il ne s'agit pas ici de misérables questions personnelles, messieurs, il s'agit d'une question d'un immense intérêt ; à si peu de chose que vous réduisiez le traité, il contient au moins l'espérance pour l'Espagne ; cette espérance, ne la lui ravissez pas, car si vous ne la laissez pas, cette espérance, alors il ne restera même plus un ombre des traités que la France a signés à la face de l'Europe.

M. Molé monte de nouveau à la tribune et s'exprime ainsi :

C'est avec l'opinion soutenue par le 22 février qu'on allie l'avenir. C'est nous, au contraire, qui demandons qu'on le réserve. Vous voulez marcher, aller en avant jusqu'à ce que le succès couronne vos efforts ; nous voulons, nous, être assurés du succès.

On dit que nous ne nous inquiétons pas suffisamment de notre situation personnelle et que nous ne faisons pas suffisamment la part aux dangers qui peuvent menacer nos derrières. (On rit.)

Mais remarquons-le, pour savoir bien où sont nos derrières, il faut savoir de quelle manière on se tourne. (Rire général prolongé ; l'orateur lui-même, malgré la gravité de sa conférence habituelle, cède à ce mouvement d'hilarité universelle. Si nous marchons vers le nord, il est certain que nos derrières sont aux Pyrénées. (On rit.) Des plaisanteries géographiques que nous ne pouvons pas rapporter jaillissent de tous les bancs.) Mais si nous sommes tranquilles avec le nord, nous faisons face à l'Espagne. (On rit.)

M. le président du conseil se résume en répétant avec insistance que la politique du ministère actuel a pour but et pour effet de réserver l'avenir, que compromettait évidemment celui du 22 février.

La clôture est prononcée.

M. le président remet aux voix l'amendement de M. Boissière.

On procède au scrutin secret.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.	391
Majorité absolue.	196
Boules noires.	231
Boules blanches.	160

L'amendement est rejeté.

La séance est levée à 7 heures moins 1/4.

(Correspondance particulière du Censeur.)

VICE-PRÉSIDENCE DE M. CALMON.

Séance du 19 janvier.

M. le président : L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

La chambre ayant rejeté l'amendement proposé par M. B.

sière, il reste à voter le paragraphe de la commission. Je vais en donner lecture :

« Nous déplorons avec Votre Majesté la guerre civile qui continue de désoler l'Espagne. »

« La France s'est émue des graves événements qui ont éclaté à Lisbonne et à Madrid ; mais elle espère que, grâce à la sagesse et à l'énergie des peuples de la Péninsule, la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent ; nous faisons des vœux sincères pour la cause de la reine Isabelle II, et nous avons la confiance que l'intime union de Votre Majesté avec le roi de la Grande-Bretagne et votre persévérance à faire exécuter le traité de la quadruple-alliance contribueront à sauver l'Espagne du malheur d'une contre-révolution. Votre gouvernement, sire, a bien compris les intérêts et les sentiments de la France, et il l'a préservée des sacrifices et des conséquences incalculables qu'aurait pu entraîner l'intervention armée dans les affaires d'Espagne. Mais la France saura toujours faire respecter sa sûreté et son honneur ; et ses soldats, si elle les appelle au secours, iraient partout, sous notre glorieux drapeau, verser pour elle un sang qu'elle ne doit leur demander qu'au nom d'une impérieuse nécessité. »

M. Berryer : Je demande la division du paragraphe. On voterait d'abord sur la partie relative aux vœux pour le trône d'Isabelle, puis on voterait ensuite sur le reste, c'est-à-dire, sur la partie commençant par ces mots : Votre gouvernement. (Oui ! oui !)

M. le président relit le paragraphe. La première partie du paragraphe est mise aux voix et adoptée. Tous les membres, moins quelques-uns de la droite se lèvent pour ; à la contre-épreuve, les légitimistes ne votent pas ; M. Berryer se lève seul contre. La première partie du paragraphe est adoptée.

M. le président met aux voix la deuxième partie, les centres se lèvent pour, l'opposition vote contre, les légitimistes ne prennent pas part au vote. — Le paragraphe est adopté.

M. le président : Je vais donner lecture du paragraphe suivant :

« Nous nous affligeons avec Votre Majesté des pertes douloureuses que nous avons éprouvées en Afrique. Forcés de lutter avec les éléments, nos soldats ont montré contre la fatigue et la souffrance un genre de courage aussi difficile que le courage des combats, et que la France n'apprécie pas moins. Votre second fils a suivi le noble exemple de l'héritier du trône, et nous le félicitons d'avoir partagé les périls de l'armée dans cette courte, mais laborieuse campagne. En s'occupant des moyens de rendre à nos armes la prépondérance qui doit leur appartenir et d'assurer la stabilité de nos possessions, votre gouvernement voudra aussi rechercher les causes des malheurs inattendus que nous déplorons. »

M. de Sivry : Messieurs, ce qui m'a porté à demander la parole sur cette question, ce sont les erreurs auxquelles elle a donné lieu.

Ce fut dans le sein du cabinet du 22 février que cette expedition fut décidée avec le maréchal Clauzel, il s'agissait alors d'une occupation absolue, et l'expédition embrassait les trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine. On avait élevé à 35,000 hommes le chiffre du corps d'armée qui devait occuper la régence. Les troupes supplémentaires étaient de 4,000 hommes ; d'après ce plan, le maréchal devait agir au commencement du mois d'octobre ; le maréchal Clauzel avertit, dès le mois d'août, le général qui commandait à sa place à Alger, de la détermination prise par le gouvernement, et le 7 du même mois, le gouverneur partit lui-même. Ce rapprochement de dates répond suffisamment, je pense, à l'accusation de lenteur.

Les événements qui se passaient à cette époque dans la Péninsule absorbaient entièrement toute la pensée des hommes politiques ; survenait la dissolution du cabinet du 22 février et le ministère, qui lui succéda, au 6 septembre, réduisit à de petites proportions un projet d'abord largement conçu. La résolution du cabinet une fois prise, il fallait la subir. Les paroles de M. le maréchal firent alors soupçonner qu'il pourrait bien donner sa démission, et c'est pour cela qu'un général fut envoyé en Afrique sous un prétexte que l'on mit en avant, mais en réalité pour prendre le commandement de l'expédition dans le cas d'une démission.

Ici l'orateur s'efforce d'établir que le maréchal ne pouvait pas encore abandonner l'expédition qui n'a échoué, selon M. de Sivry, qu'à cause de l'intempérie de la saison, intempérie qui était hors de toute prévision dans un pareil climat, et que c'est à tort que l'on veut faire retomber, dans la seconde partie du paragraphe de l'adresse, la responsabilité de nos désastres sur les hommes qui dirigeaient l'expédition.

M. Bugeaud : Je ne me propose pas de m'occuper des désastres de Constantine, je ne veux même m'occuper, à l'occasion du paragraphe, que des moyens d'assurer les résultats de la nouvelle expédition ; car les paroles de l'adresse n'auraient aucun sens, si elles ne nous engageaient pas à user des moyens propres à pacifier la régence d'Alger. La question est grave, plus grave que celle d'Espagne ; car, dans les affaires de la Péninsule, vous n'êtes pas engagés à intervenir, mais pour Constantine vous êtes engagés, vous ne pouvez pas reculer, non pas que je croie le système aussi utile qu'on le prétend ; je sais fort bien qu'Alger n'est pas, comme on le dit, un pays qui enrichira la France par les récoltes en coton, en indigo, en poudre d'or, etc. (Hilarité.) Je ne suis pas non plus tout-à-fait de l'avis de ceux qui pensent qu'il vaudrait mieux employer nos soldats à faire des routes et à creuser des canaux, cela est sans doute vrai ; mais il y a ici une nécessité et il faut la subir. Un homme d'état qui a été une des plus fermes colonnes du juste-milieu et qui le sera peut-être encore, et qui qu'on fasse pour le rendre excentrique (Hilarité.), disait avec raison qu'il fallait vider vite cette question ; car elle est vieille de plus de six ans.

La question à résoudre est de savoir si on peut espérer par la force des armes de pacifier la régence ; si ce moyen ne vaut rien, il faut le dire clairement, ce sera déjà beaucoup de savoir que la force des armes ne peut rien pour pacifier la régence ; nous serons plus libres de prendre un autre parti ; messieurs, il y a là un grand intérêt pour le pays dans cette question, car il nous importe beaucoup d'avoir en Europe 40 ou 50 mille hommes que nous coûte Alger et qui pourraient rendre à la France de grands services.

Quant au système guerroyant, je crois qu'il ne pouvait pas être évité, du moins, je crois que cela eût été fort difficile, pour ne pas dire impossible. La guerre ne pouvait être évitée ; elle était commencée malgré tous les égards observés envers les Arabes. Vous êtes en guerre, vous n'avez que deux manières de sortir d'embarras : par la victoire ou par la retraite. La retraite, la France n'en veut pas, il faut donc organiser la victoire. Mais pour cela il ne faut pas que l'expédition de Constantine soit un fait isolé ; il faut à Alger, à Oran, à Bougie, des forces pour épouvanter les Arabes, car les populations d'Afrique ne respectent et n'honorent que les vainqueurs. Ne croyez pas que ce contre-fort soit chose facile ; non, il vous faut au moins 45,000 hommes. (Vive agitation.) Ce chiffre vous effraie, mais vous ne l'avez pas été à la session dernière lorsque vous avez voté 30,000 hommes ; il vous faut 45,000 hommes pour réussir, et si vous ne les donnez

pas, il vous faudra en voter 30,000 sans succès chaque année. Pour réussir vite, il faut savoir dépenser vite. Je sais que tout cela sera peu avantageux pour la France, c'est un malheur ; mais il faut en finir avec cette guerre, il faut pacifier le pays.

Avec mon système, au mois de juillet tout sera fini, pacifié. Si vous n'avez pas obtenu de grands résultats, vous aurez du moins rendu une partie de vos troupes libre. Celles que vous laisserez seront soldées par les Arabes, et vous pourrez coloniser. C'est là le seul moyen, car tant que vous n'aurez pas été vainqueurs partout, vos colons seront enlevés même dans la plaine de Mitidja.

M. Bugeaud termine en réfutant un honorable pair qui a dit que la révolution n'avait pas su conserver et pacifier la conquête faite par la Restauration ; il voit dans cette assertion une erreur. Suivant lui, la conquête n'est pas faite, elle n'est que commencée ; elle ne sera faite que lorsque tout le pays sera pacifié. Sans doute, dit-il, la France réussira si elle le veut ; mais pour réussir il ne faut pas de demi-mesures.

M. Desjobert : Je n'aborderai pas aujourd'hui les questions relatives à la colonie d'Alger, je me renfermerai dans le paragraphe relatif à Constantine ; je demanderai aux ministres quelques explications sur les malheurs de l'expédition de Constantine et sur ce que nous ferons, si nous réussissons dans celle que nous allons entreprendre.

Je demanderai quelle malheureuse influence nous a conduits à Constantine. Toutes les commissions de la chambre avaient eu pour résultat de ne pas tenter cette entreprise ; tout le monde semblait opposé à cette expédition.

L'orateur cite les paroles d'un procureur-général (M. Réalier-Dumas), qui le premier avait combattu cette mesure, en installant un tribunal de paix à Bone.

M. Desjobert cite une foule d'extraits et de nombreuses brochures publiées sur Alger et qui toutes sont contraires à l'expédition.

Maintenant, ajoute l'orateur, arrivons à Constantine. Je demanderai aux ministres, car c'est eux seuls qui sont responsables, ou du moins qui doivent l'être, je demanderai quelles sont les précautions prises ; quel nombre d'hommes avait été réclamé et quel nombre a été accordé ; qui a choisi l'époque de l'expédition, car celui-là seul est coupable.

Le premier moyen est de brûler Constantine comme on a brûlé Mascara. (Oh ! oh !)

Le second est d'établir une contribution comme à Tlemcen.

Le troisième est d'installer un bey.

Le quatrième est d'occuper la place avec des troupes françaises.

Brûler Constantine, c'est un moyen extraordinaire ; dans un pays où l'on se plaint de la rareté des habitations, et ce n'est pas, selon moi, le vrai moyen pour faire passer un pays de l'état nomade à l'état sédentaire. (Hilarité.)

Arrivé au second moyen, M. Desjobert soutient que ce moyen qui consiste dans le prélevement d'une contribution paraît plus odieux aux Africains que l'incendie même de leurs villes. L'orateur après avoir fait le tableau de toutes les vexations que les habitants de Tlemcen ont eu à souffrir de la part des collecteurs de l'impôt, demande aux ministres ce qu'ils ont répondu à la plainte à eux adressée par ces habitants dans le courant de l'année dernière.

Le troisième moyen à suivre, après une heureuse expédition sur Constantine, ajoute l'orateur, c'est l'installation d'un bey. On a déjà essayé plus d'une fois de ce moyen, et il n'y a rien de jus qu'à présent de bien encourageant ; le premier qui fut installé avait à peine pris possession de sa régence, les troupes françaises en avaient à peine quitté le territoire, qu'Abd-el-Kader arriva et emporta le bey et l'argent que vous lui aviez laissé.

Un bey fut désigné pour la régence de Mascara ; celui-là court encore la campagne, sans pouvoir entrer dans la province qu'il doit administrer ; un autre bey a été installé à Tlemcen, mais celui-là ne peut au contraire quitter sa régence. Ce moyen est donc mauvais. (Hilarité.) L'orateur examine ensuite le système d'occupation, et soutient, d'après l'opinion de M. le général Drouet d'Erlon, que cette occupation exigerait une armée de 60,000 hommes.

M. Desjobert termine en conjurant le ministère d'aviser à un cinquième moyen, meilleur que ceux qu'il a examinés, avant le commencement d'une nouvelle expédition.

MM. de Rancé et Pelet essaient en vain de se faire entendre au milieu des conversations particulières.

M. le président : La parole est à M. Baude. (Attention.)

M. Baude déclare, qu'à son avis, la responsabilité des malheurs de l'expédition pèse tout entière sur le maréchal Clauzel ; il prie donc la chambre de voter le paragraphe, qui ne préjuge rien, et d'attendre l'arrivée du maréchal pour s'occuper des affaires d'Afrique. (Appuyé ! appuyé !)

M. le président du conseil déclare qu'il est prêt à la discussion ; mais qu'il croit que M. Baude a raison, qu'il faut attendre le maréchal.

La chambre, consultée, décide à l'unanimité que la discussion est ajournée.

L'amendement de M. le général Bugeaud est mis aux voix et n'est pas appuyé.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DU BAS-RHIN.
Suite de l'audience du 17 janvier. — Présidence de M. GLOXIN, conseiller à la cour royale de Colmar.

AFFAIRE DU 30 OCTOBRE.

L'audience est ouverte à neuf heures. La parole est à M. Liechtenberger, défenseur de M. de Bruc.

M. Liechtenberger donne quelques détails sur la position de son client, qu'on a dépeint comme un aventurier, courant après les occasions d'intrigues et d'argent comme un loup cervier poursuivant sa proie. M. de Bruc a toujours respecté la mémoire de sa famille et la dignité qu'il envoie son nom.

On a dit qu'il était sans aucune ressource, mais outre la fortune considérable qu'il possède, son frère, M. de Bruc de Malesdroit, qui habite Paris, a 200 mille livres de rentes.

On a prononcé un autre mot, dit le défenseur, on a dit que mon client était lâche ! Ah ! messieurs, que ne puis-je déchirer les vêtements qui le couvrent et vous montrer son corps sillonné de cicatrices. A Breslau, il reçut deux coups de lance, à Hanau, en 1813, un balle lui traversa le cou.

En 1814, à Montecau, le jeune officier de 17 ans s'élança sur un escadron de hulans, tua leur colonel de sa propre main, s'empara de son cheval, et le ramena sur le champ de bataille, où il fut décoré.

M. Liechtenberger discute ensuite et résume les charges élevées contre son client.

Ma tâche s'achève, dit en terminant le défenseur, et la vôtre commence, messieurs. Nous n'avons aucun doute sur le but où vous conduira.

Je suis heureux que la position particulière qu'occupent mes

deux clients dans ce procès, ne m'ait pas réduit au désespoir de répéter ce que d'autres vous ont exprimé avec tant d'ame et de talent. Vous apprendrez à l'Europe entière combien, dans notre vieille et franche Alsace, on aime la loi, combien on est jaloux de respecter la justice, la vraie justice. Hommes d'égalité, citoyens, vous apprendrez au pays que la justice n'est pas un privilège, mais un principe, un droit, une égide pour tous.

M. Devaux, avocat-général, a la parole pour la réplique du ministère public.

Il soutient que le droit de grâce n'est pas limité, et que le roi peut gracier avant le jugement. Il appuie sa discussion de nombreuses recherches dans lesquelles nous ne le suivrons pas.

Les états de service du colonel Vaudrey à la main, il soutient que le mérite de ce militaire est fort ordinaire. Il a fait la campagne de Naples et de Calabre ; mais chacun sait, dit M. l'avocat-général, que cette campagne a été peu dangereuse. (Rires d'incrédulité.)

Le colonel Vaudrey a été blessé à la campagne d'Inspruck ; mais il n'a été blessé qu'une fois, et non pas deux comme on l'a dit. (On rit plus fort.)

Il ne revient pas sur les charges élevées contre les accusés Laity, Parquin, de Gricourt, de Querelles et de Bruc, mais il s'arrête à celles qui pèsent sur Mme Gordon, et s'efforce notamment de justifier l'accusation des reproches qu'on lui a faits de dureté envers cette dame.

Il termine en persistant dans l'accusation contre tous les accusés.

M. Parquin a la parole pour répliquer à M. l'avocat-général.

Je suis venu défendre un frère, mon cœur ne m'avait pas trop mal inspiré. J'avais trouvé de ces accents qui vont à l'ame. Je croyais ma tâche remplie ; mais voilà que les vœux de mes confrères me font rentrer dans la lice. Cet honneur est insigne, mais dangereux. J'espère pourtant sortir encore victorieux de ce nouveau combat.

Nous ne voulons pas, messieurs, trouver à tout prix les accusés innocents ; leur faute, nous la blâmons, nous la condamnons ; mais la question n'est pas là ; si le prince Louis avait pu être compris dans la procédure, si le prince Louis était sur ces bancs, devant vous, confondu avec ses co-accusés, nul des cinq premiers n'aurait eu la moindre chose à dire.

Ce qui nous donne le droit de parler haut, de réclamer comme un droit l'acquiescement de tous les accusés, c'est l'enlèvement du prince Louis.

Le ministère public a donc commis une erreur en confondant trois choses. Si c'est une grâce, elle n'est constatée par aucune signature royale, seulement par des instructions ministérielles. Y a-t-il eu dans le ressort de la cour royale de Colmar une seule grâce qui ait été accordée autrement que par lettres patentes et après l'entérinement à la cour ?

Voulez-vous la preuve que la cour royale de Colmar n'a pas considéré ce fait comme une grâce ?

Si c'est une lettre de grâce, est-ce qu'une cour royale peut protester ?

Comment, au lieu d'entériner, elle aurait protesté ! La cour royale croyant, d'ailleurs, qu'elle doit à son respect de protester contre cet acte, contesterait son droit au roi, s'immiscerait dans le droit de grâce ?

Ah ! singulière grâce, qui n'arrive que par l'intermédiaire de deux ministres étrangers à l'ordre judiciaire. Cependant le ministère public revient sur cette idée que la mesure est une mesure de grâce. Qu'il me soit permis de répondre à des erreurs matérielles.

La loi d'amnistie de juillet 1814 n'a-t-elle par été présentée aux chambres, sanctionnée par l'autorité législative ? On ne peut induire ni de la charte de 1814, ni de celle de 1830, que le droit d'amnistie appartienne aussi au souverain. Le sénatus-consulte de l'an X ne donnait le droit de grâce au chef de la république que sous certaines conditions que nous ne rencontrons plus dans les chartes postérieures ; ce n'était donc pas un droit illimité, tel qu'il existait avant le régime représentatif.

M. l'avocat-général a déclaré que les explications du prince ne pouvaient influer sur l'opinion qu'il s'est formée dans l'accusation. J'en doute, c'est une illusion de M. l'avocat-général ; quel homme de bonne foi peut soutenir que des explications n'agiraient jamais sur son esprit ? Heureusement que ce n'est pas M. l'avocat-général qui juge les accusés ; et comment le ministère public peut-il répondre pour la conscience de chaque juré.

Il nous a dit que le prince était un être vulgaire, peu digne d'intérêt.

S'il était vrai que la presse eût recueilli les paroles de l'avocat-général et qu'elle les lui portât, n'aurait-il pas le droit de dire : Quoi, votre gouvernement m'expatrie par la force ; puis, moi, absent, on me diffame.

Eh bien ! dans les heures de repos qu'il a passées à Paris pendant son voyage, il trace une lettre admirable à l'un de ses défenseurs ; en tête je lis : Paris, le 14 novembre ; et au bas : Lorient, le 12 novembre. Ainsi le temps lui avait manqué pour mettre sa lettre à fin.

Permettez-moi de vous donner lecture de quelques lignes de cette lettre :

« Monsieur, »

Malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réclamations à ce sujet, le roi, dans sa clémence, a ordonné que je sois conduit à Lorient pour passer en Amérique. Quoique vivement touché de la générosité du roi, je suis profondément affligé de ces mesures.

Dans l'idée que ma présence à la barre, déposant en leur faveur, aurait pu influencer le jury et l'éclairer sur plusieurs faits importants ; privé de la consolation d'être utile à des hommes que j'ai entraînés à leur perte... Certes, nous sommes tous coupables envers le gouvernement d'avoir pris les armes contre lui, mais le plus coupable c'est moi, moi qui suis venu arracher des hommes d'honneur à leur position sociale pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire.... Vous voyez donc que c'est moi qui les ai séduits en leur parlant de tout ce qui était capable d'agir sur un cœur français...

On verra combien j'étais coupable envers le gouvernement ; eh bien ! le gouvernement a été généreux envers moi... »

Le jury ne peut rester en arrière de la marche suivie par le gouvernement ?

Ainsi l'acquiescement des accusés est une chose indispensable. La cause se renferme dans ce cercle : la mesure relative à l'enlèvement du prince pouvant être invoquée par les accusés ; s'il est vrai que les accusés éprouvent le moindre dommage de la disparition du prince, le jury doit acquiescer tous les accusés.

Et moi aussi je viens vous dire : Mes devoirs sont terminés, les vôtres commencent. La France a les yeux sur vous. Quand vos prédécesseurs se sont abstenus de toute condamnation politique, vous ne voudrez pas commencer par celle-ci.

Et toi, ma vénérable mère, qui, à 82 ans, as retrouvé des nuits sans sommeil, toi, dont les mains supplantes redemandent un fils, je te vois, je t'aborde ; j'entends ton cri : Parquin, qu'as-tu fait de ton frère ? Ah ! ma vénérable mère, sèche tes pleurs ; ton fils... un jury d'Alsace te le rendra.

Des applaudissements éclatent dans tout l'auditoire animé de la plus vive émotion.

L'audience est renvoyée à demain.
Les plaidoiries sont terminées. Demain le résumé du président et le verdict du jury.

Librairie.

M. Terson prévient les souscripteurs à FIN ET RENOUELEMENT, que la 5^e livraison, faisant la moitié de son ouvrage, paraîtra le 12 du mois prochain, au plus tard. Cet ouvrage, remarquable par la manière neuve et éminemment philosophique dont est traitée la question sociale, compte déjà un grand nombre de souscripteurs. Au lieu de 5 fr., prix auquel il reviendra aux souscripteurs, il sera payé de 8 à 9 fr. par les non-souscripteurs. La souscription est encore ouverte, à Paris, chez Désessart, éditeur, rue de Sorbonne, 9; à Lyon, chez MM. les libraires Auguste Baron, rue Clermont, 5; Ayné fils, successeur de Babeuf, rue St-Dominique, 2; M^{me} S. Durval, place des Célestins.

On souscrit chez A. BARON, libraire, rue Clermont, 5.
1 FRANC LA LIVRAISON DE 64 PAGES,
ET UNE GRAVURE,
Les 2,000 premiers Souscripteurs recevront les premières Epreuves et sur papier de Chine.

OEUVRES COMPLÈTES
DE SIR
WALTER SCOTT

Traduction nouvelle
PAR M. LOUIS VIVIEN,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES;
Avec toutes les Notes, Préfaces, Introductions et modifications ajoutées par l'auteur à la dernière Edition d'Edimbourg;
De nouvelles Notes historiques et littéraires par le traducteur, et une Préface
PAR JULES JANIN.
ORNÉES D'UN BEAU PORTRAIT DE WALTER SCOTT ET D'UNE MAGNIFIQUE COLLECTION DE PLUS DE 100 GRAVURES NOUVELLES, VUES, CARTES, TITRES GRAVÉS, ETC.
D'après les dessins de
MM. RAFFET, A. JOHANNOT, MARKL, JULES DAVID, ETC.
22 à 24 volumes grand in-8°, sur grand cavalier vélin.
5 à 6 fr. le volume gravures comprises.
L'OUVRAGE COMPLET 130 A 140 FR.

On souscrit chez A. BARON, libraire, rue Clermont, 5.
1 FRANC LA LIVRAISON DE 64 PAGES,
ET UNE GRAVURE,
Les 2,000 premiers Souscripteurs recevront les premières Epreuves et sur papier de Chine.

LES
MILLE ET UNE NUITS
CONTES ARABES.

TRADUITS PAR M. A. GALLAND,
AVEC DES NOTES ET UNE PRÉFACE HISTORIQUES,
PAR JULES JANIN.
MAGNIFIQUE ÉDITION SUR GRAND PAPIER,
IMPRIMÉE SUR CARACTÈRES FONDUS EXPRES, AVEC DES TITRES ORNÉS SUR ACIER, DES LETTRES ORNÉES, CULS-DE-LAMPES, ETC. ETC. ETC.
4 volumes in-8°, sur grand papier cavalier vélin, avec une belle collection de gravures sur acier,
D'après les dessins de
MM. RAFFET, A. JOHANNOT, MARKL, JULES DAVID, ETC.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1910) (Troisième publication)
Lundi vingt-trois janvier courant, dix heures du matin, dans la cour de la maison Groskopf, à la Guillotière, à l'angle du cours Bourbon et de la rue Turenne, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Jean Joyet et de Marie Lulat, épouse ou se disant épouse de ce dernier, fabricants de balais de joncs, demeurant ensemble dans ladite maison Groskopf, et consistant en un hangar en planches recouvert en tuiles, coffre, tonneau, seille, caisses, cage et morceaux de bois, etc. etc.

(1927) (Première publication.)
Samedi dix-huit février prochain, à midi, sur le cours d'Herbouville, commune de la Croix-Rousse, en face de la maison n° 8, il sera procédé à la vente forcée d'un moulin amarré sur le Rhône, audit lieu, et de ses agrès, saisis au préjudice de François Robert.

(1928) Lundi vingt-trois janvier mil huit cent trente-sept, dix heures du matin, sur la place du Port-du-Temple, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en glaces de diverses grandeurs avec ou sans cadres, miroirs, psychés, etc. etc.

(1929) **VENTE FORCÉE**
D'une Pharmacie avec ses agencements, ustensiles et marchandises.

Lundi prochain vingt-trois janvier mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un fonds de Pharmacie, composé de boiseries, banques, balances, rayonnages, bocaux, plantes médicinales, préparations pharmaceutiques, fourneaux, alambics, etc.; Et d'un mobilier, consistant en tables, chaises, commodes, glaces, secrétaire, lits garnis, batterie de cuisine, etc.

Vente de Diamants et Bijoux, place du Port-du-Temple, n° 42.

Le mercredi vingt-cinq janvier mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, dans la salle de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, sise à Lyon, place du Port-du-Temple, n° 42, au 1^{er}, il sera procédé à la vente aux enchères d'un grand nombre de diamants et bijoux engagés au Mont-de-Piété de Lyon.
Cette vente aura lieu expressément au comptant, et il sera perçu 3 1/2 p. 0/0 en sus du prix de chaque adjudication pour droit de vente.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1847) **VENTE AUX ENCHÈRES**
D'une Maison située à l'angle de la grande rue Mercière et de la rue Thomassin, sur laquelle elle porte le n° 1.
L'adjudication définitive aura lieu en l'étude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14, le mercredi 25 janvier 1837, à dix heures du matin.
S'adresser, avant le jour, audit M^e Morand, dépositaire du cahier des charges.

ANNONCES DIVERSES

(1913) **A VENDRE pour cause d'association.** — Un fonds de liquoriste en détail, très-bien achalandé, dans l'un des meilleurs faubourgs de Lyon.
S'adresser à M. Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, à Lyon.
(1902) **A VENDRE.** — Une bonne pharmacie ayant une faible location.
S'adresser à MM. Julien et Gros, droguistes, rue de l'Enfant-qui-Pisse, à Lyon.
(1923) **A VENDRE.** — Un terrain sur lequel se trouvent deux corps de bâtiment, situé à Givors, quartier du Canal et sur la rive du Rhône. Il sert aujourd'hui de chantier pour la construction des bateaux; il est propre à l'établissement d'une verrerie.
S'adresser à M. Morel, aux Brotteaux, rue Monsieur, n° 12; à M. Gonnard, notaire, à Givors, ou à M. Mouton, limonadier au même lieu.

(1924) **A VENDRE OU A LOUER.** — Une Chute d'eau d'un volume considérable, vastes bâtiments propices à toute espèce de fabrique.
S'adresser au bureau du journal.

(1926) On demande un Voyageur pour la rouennerie, connaissant bien les marchands à trente lieues autour de Lyon.
S'adresser rue Dubois, n° 1, au 3^{me}.

(1901) Fabrique de café indigène de santé du sieur Monnet, maintenant rue des Pierres-Plantées, n° 8, au 2^{me}, au haut de la Grand'Côte. Ce café est approuvé par le conseil de salubrité, par des savants médecins et chimistes, et d'après leurs rapports, l'autorité locale en a prescrit et favorisé la vente. Cette préparation est préférable au café du même nom, qu'on a cherché à lui substituer par des renseignements vagues et incertains. Prix: 2 f. la livre.
M. Monnet tient aussi du café de gland à 1 f. la livre.

(1853) Grand salon de société pour soirées de bal, rue de la Barre, n° 13. Le propriétaire cédera le local *gratis* au moyen de consommation.

HOTEL DE L'ISÈRE,

RUE DE LA BARRE, N° 15, A LYON.

On y sert à toute heure des diners à prix fixe: à 1 fr. 25 cent., composé de trois plats, potage, dessert, 1/2 bouteille. — 2 f. cinq plats, potage, dessert, une bouteille vin vieux. MM. les voyageurs y trouveront des appartements bien tenus. (727)

(1811) **PHARMACIE DES CÉLESTINS.**
M. André, successeur, a toujours les thés de Chine, dans les mêmes qualités supérieures que les principaux magasins de Paris, la Porte chinoise, la Compagnie anglaise et la maison Marquis. Il tient aussi un assortiment complet de chocolats de santé à la Polenta, au lichen, au salep. Il a spécialement le dépôt général de tous les remèdes particuliers approuvés et brevetés, ainsi que les principales préparations de la pharmacie Cadet de Gassicourt de Paris.

(1912) **COMBUSTIBLE.**
Briquettes économiques fabriquées avec les meilleurs charbons de Rive-de-Gier.
Ce combustible donne beaucoup de chaleur, et donne par sa longue durée au feu, une économie sensible; s'enflamme facilement et ne répand ni fumée ni aucune mauvaise odeur.
S'adresser à la fabrique, chez le sieur P. Racine, rue Royale, n° 31, faubourg de Vaise, ou aux dépôts établis chez MM. Teissonnier, marchand de vin, rue du Bœuf, 10; Montanet, coiffeur, quai d'Orléans, 17; Lanéry, portier de la galerie de l'Argue, escalier M; Sorlin, fabricant d'ustensiles de ménage, rue Coustou, 8, en haut de la Glacière.

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 39, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors.

Courriers
POUR L'ITALIE

La maison Larat Mille et Ce, quai St-Clair, n° 15, Lyon, fait partir tous les soirs, à neuf heures précises, Une berline en poste pour Chambéry, en correspondance directe avec les courriers sardes pour Turin, Gènes, Milan et toute l'Italie.
L'entreprise, au moyen de la correspondance établie peut assurer des places directes jusqu'à Turin et au-delà et se charger du transport des marchandises et valeurs qui seront rendues avec la même rapidité que les dépêches à des prix très-modérés.
FOURGONS ACCÉLÉRÉS journaliers pour l'Italie, en correspondance directe avec les vélocifères, diligences et fourgons en poste pour Gènes, Parme, Modène, Bologne, Venise, Trieste, etc.
ROULAGE ORDINAIRE pour toute l'Italie. (1920)

Maladies Secrètes
et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.
Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.
Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie du virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent un guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.
Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.
On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Decheuaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciier, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciier, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Châlon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saulnier, Vincent, épiciier et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épiciier, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

MALADIES
DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vêlar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.
DÉPÔTS:
Vienne, Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
Givors, Clémenceau, quincaillier.
Givors, Thivy, épiciier, Grande-Rue.
Grenoble, Decheuaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville n° 59.
Roanne, Amelot, confiseur.
Moultbrison, Goutard, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
Châlon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
Tournus, Dupont père, épiciier.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier, Grande-Rue n° 99.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.

Les Séances ont lieu le dimanche, le lundi et le jeudi.
THÉÂTRE DES BEAUTÉS ET MERVEILLES DE LA NATURE.

La salle est située passage de l'Argue, escalier E.
Aujourd'hui dimanche, il y aura deux séances; la première à 5 heures, et la seconde à 7 heures. — M. Cautru, professeur de physique expérimentale et récréative, et Mme Hurtez de Paris, nouvellement arrivée dans cette ville, donneront des séances très-intéressantes par la variété des expériences, récréations, métamorphoses, et tours de physique amusante. — Voir l'affiche du jour. (1925)

AMÉDÉE ROUSSILLAC.
LYON — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE POULAILLIERE.